

SOMMETS

N°07 MAI 2023

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

P 05

Journée CIMES Durables :
les bonnes pratiques
mises à l'honneur

P 06

Immobilier : du logement
permanent à la rénovation des
meublés de tourisme

P 16

Rencontre avec
Caroline LEBOUCHER, Directrice
générale Atout France

P 10

L'ÉTÉ, UNE SAISON
À PART ENTIÈRE





Comme vous pourrez le constater dans ce nouveau numéro de Sommets, l'ANMSM a travaillé ces derniers mois sur des sujets stratégiques engageant l'avenir des stations : **Zéro Artificialisation Nette, crise énergétique, tarification des forfaits, rénovation des locations touristiques, maintien de l'habitat permanent, référentiel des stations classées de tourisme mais aussi sur le sujet de la remise en cause de nombreux projets structurants pour la montagne.** Les Livres Blanc sur l'urbanisme et Bleu sur les retenues collinaires réalisés par l'ANMSM sont des documents de référence pour aborder ces sujets et proposer des solutions adaptées aux stations de montagne. Par ailleurs une enquête globale sur les finances locales vient d'être lancée auprès de tous les Maires adhérents ce qui nous permettra de porter à la connaissance des pouvoirs publics l'exacte réalité de la situation de nos communes.

Dans le contexte du changement climatique, au sujet duquel notre association a été **entendue récemment dans le cadre d'un rapport diligenté par la Cour des comptes**, le rôle de l'ANMSM est plus important que jamais : représenter et défendre toutes les stations françaises dans leur diversité alors même que les bouleversements actuels touchent nos stations de manière inégale. Ce travail est parfois difficile à appréhender en ce qu'il produit des résultats dans la durée. **Cependant il nécessite un travail quotidien qui s'il n'était pas fait nous éloignerait durablement de la sphère publique.**

Notre association ne travaille pas seule. L'ANMSM occupe une place prépondérante au sein de l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches-ANENA et de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables-FNSSDS toutes deux présidées par des Maires adhérents. **Ces structures travaillent activement au service de toutes les stations de montagne.**

Nos spécificités font notre force et aucune autre association aussi performante soit-elle n'intègre dans ses statuts la défense et la promotion des stations de montagne. Aussi, je peux vous assurer de notre mobilisation totale pour continuer à relever à vos côtés, avec enthousiasme, les défis qui nous attendent. En avant pour la saison d'été.

JEAN-LUC BOCH
PRÉSIDENT DE L'ANMSM
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

	LES GRANDS RENDEZ-VOUS	03
	EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS	04
	ACTUALITÉ Journée CIMES Durables	05
	ACTUALITÉ Immobilier : logement permanent et rénovation	06
	ACTUALITÉ Un nouvel indice pour mesurer la satisfaction des clients	08
	ACTUALITÉ Stations classées de tourisme : un nouveau référentiel	09
	LE GRAND DOSSIER L'été, une saison à part entière	10
	LA RENCONTRE Caroline LÉBOUCHER Directrice générale Atout France	16
	ANALYSE JURIDIQUE Le rôle du maire dans la gestion de l'eau / Loi sur les énergies renouvelables	18
	LABEL FAMILLE PLUS A table les petits !	20
	L'ANMSM DANS LES MÉDIAS	22

SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

Publication : ANMSM 9, rue de Madrid 75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.

Directeur de la publication : Jean-Luc Boch (bienvenue@stationsdemontagne.fr)

Rédacteur en chef : Joël Retailleau (joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

Coordination & mise en page : Dounia Safini (dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

Ont participé à la rédaction :

Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux, Dounia Safini, Valérie Boulanger

Photos : ANMSM, France Montagnes, ANENA, Adobe Stock, Amandine Pernet/Valloire, OT de Chamrousse, Gilles Cramps
ISSN 2824-6268

1^{ère} de couverture : Claire Méraud (www.petite-pomme.com)

Impression : Imprimerie Clément (www.imprimerie-clement.fr)



Papier 100% recyclé, certifié FSC®



CONSEILS D'ADMINISTRATION

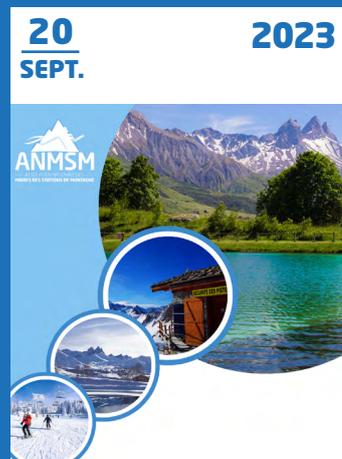
Les membres du Conseil d'administration se retrouveront à trois reprises d'ici la fin de l'année. En juin pour examiner l'exercice budgétaire 2022, puis en septembre à l'occasion de l'AG de l'ANMSM et en novembre lors du Congrès des Maires. Ces rendez-vous permettent de fixer les axes de travail de l'association afin de porter les sujets de préoccupation des élus auprès des pouvoirs publics.



SÉMINAIRE FAMILLE PLUS

La Commission Famille Plus montagne organise son séminaire annuel à La Maison Rouge (73) sur le thème Animations, activités, ateliers, spectacles, évènements... Comment la programmation de la station peut-elle contribuer à la stratégie et à l'image de la destination famille. Cette journée est ouverte aux stations adhérentes, labellisées ou non.

Sur inscription auprès de l'ANMSM.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À PARIS

L'ANMSM réunira son Assemblée générale à la Maison de la RATP. A la suite de l'Assemblée générale statutaire, une table ronde sera organisée sur le thème de la sécurité en montagne en présence de l'ADSP, l'ANENA et la FNSSDS. Une table ronde sur l'avenir des stations rassemblera ensuite différents intervenants (élus, techniciens et administration).

JOURNÉE NATIONALE CIMES DURABLES

A l'initiative de la commission CIMES Durables, une journée nationale réunissant élus, référents CIMES Durables et associations partenaires sera organisée le mardi 6 juin 2023 à Chamrousse. Elle aura pour objectif de présenter le travail de la commission et d'échanger autour des sujets liés au développement durable.

➤ Les inscriptions se font auprès de l'ANMSM (bienvenue@stationsdemontagne.fr).



LES GRANDS
RENDEZ-VOUS



EN BREF,
LES DERNIÈRES
ACTUALITÉS

04

MARS



ZAN ET LOGEMENT : AUDITION DE L'ANMSM PAR LE SÉNAT

L'ANMSM a été **auditionnée par le groupe d'études Développement économique de la montagne du Sénat présidé par Cyril PELLEVAT sur le sujet du logement en stations de montagne et du ZAN** : bon usage de l'immobilier construit, rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs, enjeux du ZAN pour ces territoires #ChristopheAUBERT.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTEND L'ANMSM SUR LE LOGEMENT

La mission d'information sur le logement de l'Assemblée nationale, pilotée par les députés **Annaig LE MEUR et Vincent ROLLAND**, a entendu l'ANMSM sur le sujet de l'habitat permanent en revenant sur le classement ABC et les servitudes habitat permanent dans les PLU #JeanLucBOCH #ChristopheAUBERT #JeanYvesNOYREY.

AVRIL



TARIFICATION DES FORFAITS : L'ANMSM PRÉSENTE SON TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Audition de l'ANMSM par le groupe montagne de l'Assemblée nationale présidé par Xavier ROSEREN et Emilie BONNIVARD. Le développement de la pratique du ski chez les plus jeunes est essentiel pour l'avenir des stations et doit passer par des tarifs modérés #JeanLucBOCH #JeanPierreROUGEAUX.



L'ANMSM COPRÉSIDE L'ÉVÉNEMENT ALPIPRO MOUNTAIN NEXT

Les acteurs de la montagne se sont retrouvés à ALPIPRO, coprésidé par l'ANMSM, pour participer notamment aux Assises des stations de montagne. **Au programme, les enjeux du changement climatique pour les stations et la réhabilitation énergétique : fiscalité, zones tendues, habitat permanent.**



PARTENARIAT ENTRE L'ANMSM ET L'AFMONT

Signature d'une convention de partenariat entre l'ANMSM et l'AFMONT dans le but de rapprocher les deux structures **pour partager leurs réflexions sur l'évolution des stations dans un contexte de profonds bouleversements.** Le lien entre fournisseurs de matériels et services et aménageurs des territoires est essentiel #JeanLucBoch #DiderBic



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANENA

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'ANENA, **l'ANMSM réaffirme son soutien indéfectible au nouveau Président Arnaud MATHIEU, Maire de Villard-de-Lans**, et à l'action de l'association sur des sujets de plus en plus importants à l'avenir. **Félicitations à Jean-Pierre ROUGEAUX Président d'honneur de l'ANENA.**



ACTUALITÉ

05

Journée CIMES Durables : les bonnes pratiques mises à l'honneur

LA DYNAMIQUE CIMES DURABLES A TOUJOURS POURSUIVI LE MÊME OBJECTIF : LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES POUR AVANCER COLLECTIVEMENT AU SERVICE D'UNE MONTAGNE DURABLE.

La force du collectif nécessite de s'inspirer des bons exemples en matière de développement durable, et c'est tout le sens de la dynamique CIMES Durables, mise en avant notamment grâce aux Trophées CIMES Durables qui récompensent les projets et réalisations les plus remarquables. C'est dans cette même direction que l'ANMSM et la Commission CIMES Durables souhaitent aller avec l'organisation de la Journée CIMES Durable.

LE RETOUR D'UN RENDEZ-VOUS RÉGULIER DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette Journée CIMES Durables, organisée depuis plusieurs années jusqu'en 2019, avait marqué une pause en raison de la crise sanitaire. La Commission CIMES Durables, sous l'impulsion de son président Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres, a souhaité relancer la Journée CIMES Durables. Celle-ci a pour objectif de réunir en massif les acteurs du développement durable pour partager les bonnes pratiques de chacun. Ainsi, l'ANMSM organise la Journée CIMES Durables 2023 à laquelle sont conviés l'intégralité des référents CIMES Durables de ses adhérents, ainsi que les associations partenaires en termes de développement durable, comme Mountain Riders ou encore Gestes Propres. Ce rendez-vous aura lieu dorénavant tous les deux ans en alternance avec les Trophées CIMES Durables.

Cette Journée CIMES Durables se tiendra le mardi 6 juin dans la station de Chamrousse, en présence de Brigitte de Bernis Maire de la commune. La journée se déroulera en deux temps. La matinée sera consacrée à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les référents CIMES Durables, avec la présentation de nouveaux outils développés par l'ANMSM pour faciliter ce partage collaboratif. Cette matinée se poursuivra par l'intervention des associations partenaires de l'ANMSM qui pourront présenter leur propre projet et leur actualité, à l'instar de la Charte Montagne Zéro Déchets sauvages pour 2030 de Mountain Riders par

exemple. Un temps d'échanges aura lieu entre participants et intervenants.

UNE TABLE-RONDE AUTOUR DU THÈME DE L'EAU

Le second temps de la journée sera consacré à une table ronde sur le sujet de l'eau, et plus particulièrement des retenues collinaires, comme lacs d'altitude pour l'avenir. L'intégration territoriale et paysagère des retenues collinaires est un sujet important pour l'ANMSM, démontrant ainsi la potentialité de la diversification des activités autour d'une retenue collinaire. Pour appuyer le propos, une étude plus approfondie d'un cas concret, à savoir celui de la retenue collinaire de Chamrousse, sera l'occasion d'une visite de terrain pour les participants de cette Journée CIMES Durables. Ce sera ainsi l'occasion pour les services techniques de la station de présenter comment il a été possible de transformer la retenue collinaire existante pour en faire une retenue multiusages, notamment pour la période estivale.

L'objectif de cette table ronde est de montrer la faisabilité d'une telle transition d'un équipement déjà existant, montrant ici tout l'intérêt de CIMES Durables, à savoir l'enrichissement à partir de bonnes pratiques partagées au sein d'un collectif.





Immobilier en station : du logement permanent à la rénovation des meublés de tourisme

PLUSIEURS RÉUNIONS SE SONT DÉROULÉES AVEC LES PARLEMENTAIRES ET LES POUVOIRS PUBLICS SUR LE THÈME DU LOGEMENT POUR LES TERRITOIRES TOURISTIQUES ET SPÉCIFIQUEMENT POUR LA MONTAGNE.

La réalité du logement en commune support de stations varie d'une commune à une autre. Toutefois, l'élévation du prix de l'immobilier est une tendance forte ces dernières années **au point de contraindre certains habitants à quitter la commune pour se rendre en vallée**. Le recensement national de la population en cours confirme ce phénomène dans beaucoup de communes support de stations.

RÉSIDENTS PERMANENTS : UNE PRIORITÉ POUR LES COMMUNES SUPPORT DE STATIONS

La bonne dynamique de l'activité touristique en stations, qui ne s'est pas démentie à nouveau cet hiver, est un élément structurant pour les territoires de stations. Celle-ci dépend en grande partie **du maintien, voire de la croissance, d'une population permanente**. Si les conditions de son maintien ne sont pas réunies, au regard notamment du prix de l'immobilier, certains habitants iront s'installer en vallée ce qui rompt l'équilibre fragile entre résidents permanents et résidents secondaires, a des incidences sur l'emploi mais également sur le fonctionnement des services publics dont les écoles avec parfois également la fermeture des services de santé.

C'est la raison pour laquelle l'amélioration des

conditions d'implantation de l'habitat permanent est une priorité. Celle-ci doit passer par la mise en œuvre de différents dispositifs : lutte contre la spéculation immobilière, facilitation de l'accès au logement social, sanctuarisation des zones réservées à l'habitat permanent. Ces pistes, parmi d'autres, sont d'autant plus importantes dans un contexte de mise en œuvre du ZAN.

Récemment les groupes d'études sur la montagne de l'Assemblée nationale et du Sénat ont auditionné l'ANMSM sur le logement en montagne. L'association a pu faire part de ses propositions à la mission d'information sur le prix du logement en zones tendues, pilotée par les députés Annaïg LE MEUR et Vincent ROLLAND, ainsi qu'au groupe d'études Développement économique de la montagne du Sénat, présidé par Cyril PELLEVAT.

Selon l'association, **une des priorités est d'engager rapidement une évolution du classement des communes support de stations de C vers A, pour les zones tendues**, ce qui leur permettrait d'utiliser plus largement les dispositifs de type Bail Réel Solidaire.

Ce dernier permet la dissociation sur la très longue durée entre le foncier et le bâti. Il pourrait permettre de réserver de manière indirecte un loge-

ment à l'habitat permanent, par l'installation de familles, tout en empêchant la spéculation sur ces biens immobiliers par l'intermédiaire du plafonnement de la valeur de revente du bâti. Cet outil permet aux collectivités de garantir la pérennité sur une longue période d'un parc d'accession sociale à la propriété.

D'autres mesures pourraient être envisagées : **création d'une sous-catégorie dans les destinations du Code de l'urbanisme** permettant de distinguer l'habitat à usage de résidence principale de l'habitat à usage de résidence secondaire. L'objectif est que les règles du PLU puissent conditionner la constructibilité à la production de résidences principales ; **intégrer dans les PLU des zones d'habitat permanent**

ACTION SUR LE ZONAGE DES COMMUNES SUPPORT DE STATIONS

Des dispositifs existent pour maintenir les populations en commune support de station de montagne : prêt à taux zéro, prêt social location-accession, bail réel solidaire. **Toutefois, la majorité des communes support de stations de montagne y échappe en partie en raison de leur classement en zone C alors même que ces communes se situent pour bon nombre d'entre elles en zones tendues en matière de logement.** Or, le zonage conventionnellement appelé ABC et défini à l'article D304-1 du code de la construction et de l'habitation effectue un classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Pour corriger cette situation, un premier arrêté du 16 février 2022 a reclassé une cinquantaine de communes de Savoie et Haute-Savoie, dont des communes support de stations, en zone A ou B.

S'agissant notamment du bail réel solidaire, ce classement est d'une très grande importance. Il permet en effet de revoir à la baisse les plafonds de revenus PSLA qui constituent parfois un frein à l'accession sociale à la propriété sur un territoire tendu.

Récemment l'ANMSM a demandé au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires qu'un reclassement de C vers A ou B soit envisagé pour l'ensemble des communes support de stations, l'objectif étant de maintenir les habitants dans ces communes mais aussi d'accueillir de nouveaux résidents permanents.

L'ANMSM ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LA RÉNOVATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS

Le sujet de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs en montagne n'est pas nouveau. Les acteurs de la montagne travaillent depuis près de 20 ans sur ce

sujet en lien avec l'Etat. Malheureusement **aucun dispositif efficace n'a pu être mis en œuvre pour le moment malgré plusieurs expérimentations** menées notamment par Atout France. Très récemment, le sujet a été relancé en parallèle de la mise en place par le Gouvernement d'un groupe de travail sur l'attrition des résidences principales en zones touristiques.

Ce phénomène de vieillissement de l'immobilier de loisirs en montagne est lié notamment à la période de réalisation de ces logements, construits pour l'essentiel dans les années 70-80. Tous les territoires touristiques sont concernés.

La loi climat et résilience avait écarté du dispositif « passoires énergétiques » les meublés touristiques dont la durée de location ne dépassait pas 120 jours par an. **La raison invoquée par le Gouvernement était que la location de manière ponctuelle ne met pas son locataire en situation de précarité énergétique,** tout en indiquant être très attentif **au maintien d'une offre locative équilibrée sur l'ensemble du territoire,** notamment dans les zones tendues et les secteurs concernés par une forte activité touristique (réponse du 18 janvier 2022).

Or, les pouvoirs publics viennent d'annoncer leur souhait de faire entrer ces locations touristiques dans le dispositif « passoires énergétiques ». **Si la volonté de tous, et en particulier des acteurs de la montagne, est bien de réover rapidement ces logements, une application uniforme du dispositif, en zone urbaine comme en zone touristique, aurait des conséquences particulièrement négatives pour les territoires touristiques dont la montagne.**

En effet, la mise en place de ce dispositif retirerait de facto un nombre très important de biens du marché de la location, offres marchande et non marchande, pendant plusieurs années. Il est en effet matériellement impossible de procéder à une rénovation d'ampleur sur une courte durée. **Les territoires touristiques seront donc très fortement pénalisés par cette réduction drastique d'hébergement, avec des conséquences importantes sur l'économie, l'emploi et donc indirectement sur la population locale.**

Pour ne pas fragiliser un peu plus le secteur du tourisme, il convient donc de procéder à cette mise aux normes des logements en adaptant le dispositif au fonctionnement spécifique de ces territoires touristiques.





ACTUALITÉ

08

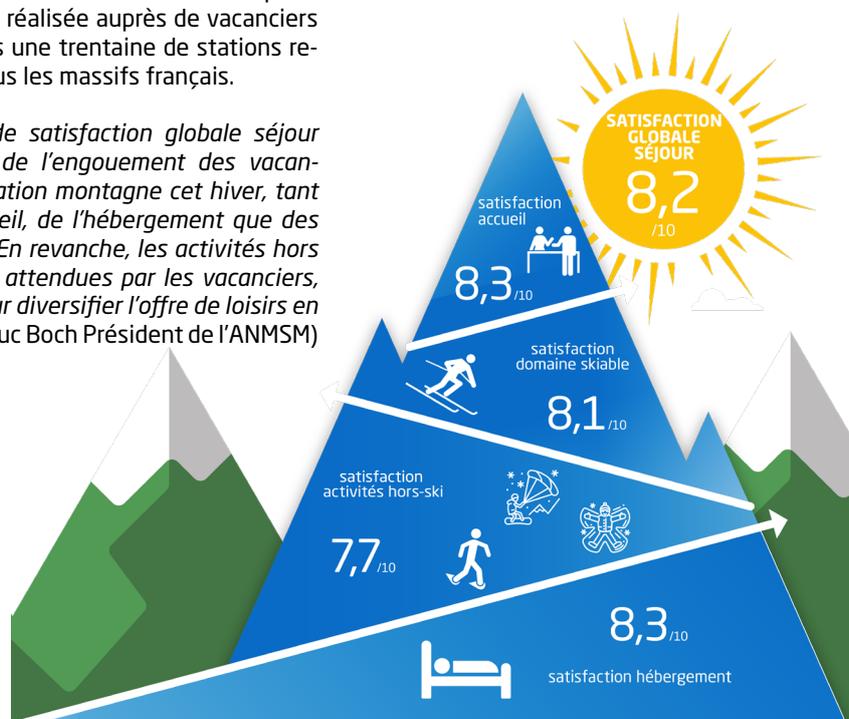
Un nouvel indice pour mesurer la satisfaction des clients séjournant en stations de montagne l'hiver

La satisfaction de la clientèle est un enjeu majeur pour les destinations touristiques de montagne. Dans un contexte d'évolution des attentes de la clientèle, due en partie au changement climatique et à la situation inflationniste, **l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, avec le cabinet G2A, a souhaité mettre en place un nouvel indice destiné à mesurer le niveau de satisfaction des clients en stations de montagne.** Les résultats sont issus d'une enquête en ligne post-séjour réalisée auprès de vacanciers ayant séjourné dans une trentaine de stations représentatives de tous les massifs français.

« La bonne note de satisfaction globale séjour (8,2/10) témoigne de l'engouement des vacanciers pour la destination montagne cet hiver, tant au niveau de l'accueil, de l'hébergement que des domaines skiables. En revanche, les activités hors ski, de plus en plus attendues par les vacanciers, sont à améliorer pour diversifier l'offre de loisirs en montagne. » (Jean-Luc Boch Président de l'ANMSM)

Cet indice devrait permettre de compléter l'indicateur sur les taux d'occupation alors que des évolutions plus marquées de l'activité sont susceptibles d'apparaître dans les prochaines années, selon les périodes et les stations.

L'indice de satisfaction sera reconduit pour les prochaines saisons d'hiver.



Méthodologie : enquête en ligne, post séjour auprès de vacanciers venus en station de montagne pendant l'hiver 2022 2023. Panel d'une trentaine de stations (tous massifs confondus) de l'observatoire des profils, comportements et satisfaction G2A. 29 901 réponses obtenues. Les notes de satisfaction sont basées sur une échelle de 0 à 10 (Satisfaits = de 8 à 10/10. Neutres = de 6 à 7/10. Insatisfaits = de 0 à 5/10).



Station Classée

de tourisme



ACTUALITÉ

Stations classées de tourisme : un nouveau référentiel

LE MINISTÈRE DU TOURISME A PUBLIÉ RÉCEMMENT UN NOUVEL ARRÊTÉ RELATIF AUX COMMUNES TOURISTIQUES ET AUX STATIONS CLASSÉES DE TOURISME.

La décision avait été prise de revoir ce texte en raison notamment de l'existence d'un critère exigeant la présence d'une pharmacie sur le territoire communal. **Ce critère, instauré en 2019, aurait eu pour conséquence de faire sortir automatiquement du classement un grand nombre de stations**, des communes de moins de 2 500 habitants lesquelles avaient réalisé par ailleurs des efforts importants pour bénéficier de ce classement. S'agissant des stations de montagne, une autre incidence directe aurait été la perte de la compétence promotion du tourisme, essentielle en montagne.

A la demande des associations représentatives, dont l'ANMSM, une large consultation a été engagée pour réexaminer le référentiel, à laquelle l'ensemble des communes support de stations de montagne a été associée.

Pour sa part, l'ANMSM a plaidé pour la réintroduction du critère instaurant l'obligation d'une offre de pharmacie à moins de 20 minutes de la commune.

Ce critère est d'autant plus justifié que dans bien des cas il n'est pas économiquement viable pour une pharmacie de s'installer dans une petite commune, la population vivant à l'année n'étant souvent pas suffisante pour que la pharmacie génère un chiffre d'affaires minimum pour être rentable. Fin 2022 et début 2023, plusieurs séances de travail se sont déroulées entre l'ANMSM et le ca-

binet de la Ministre déléguée chargée du Tourisme. **Cette demande a été entendue puisque l'ancien critère relatif à la présence d'une pharmacie a été supprimé et remplacé par un critère plus souple.**

D'autres critères ont nécessité certains ajustements, plusieurs élus ayant alerté l'association sur certains points bloquants.

C'est le cas en particulier pour le critère de présence de points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public, à raison d'un point de recharge par tranche de 20 places de stationnements. Cette exigence semble très difficile à mettre en œuvre pour un grand nombre de petites communes actuellement classées, principalement pour des questions de financement et de puissance électrique. Même si dans le texte de l'arrêté ce critère reste alternatif.

Par ailleurs, l'ANMSM a demandé que soient précisées les notions de service bancaire et d'offre pharmaceutique. Un guide pratique accompagnera l'entrée en vigueur de l'arrêté. En revanche, Famille Plus, label privé, ne peut malheureusement pas être intégré au classement. Des échanges avec le ministère devraient permettre de valoriser le label d'une autre manière.

En quelques chiffres...

1100 communes touristiques

475 stations classées

dont **86** stations de montagne



L'été, une saison à part entière

DEPUIS 5 ANS, LA DESTINATION MONTAGNE NE CESSE DE PROGRESSER ET RÉUSSIT À CONVAINCRE DE PLUS EN PLUS DE VACANCIERS, PRINCIPALEMENT FRANÇAIS, POUR Y PASSER UN SÉJOUR EN FAMILLE OU ENTRE AMIS.

L'été est une saison importante pour les stations de montagne. Selon l'enquête Conso-Montagne été 2019 réalisée par l'ANMSM et G2A sur les Français qui partent en montagne l'été, ce sont les moins de 40 ans, en couple ou en famille, qui plébiscitent cette destination pour la qualité de l'environnement et pour la variété des activités à pratiquer. Le taux de satisfaction affiché après des vacances à la montagne l'été est remarquablement élevé : 8,6/10.

Depuis 2020, la fréquentation s'est accrue de manière importante. **En effet entre 2019 et 2021, le taux d'occupation pour la saison estivale en stations de montagne a progressé de 10%.** Il est acquis que les Français se sont alors tournés vers des destinations de proximité très largement sur le territoire métropolitain. Mais, la destination montagne, avec ses atouts intrinsèques, est apparue comme répondant parfaitement aux nouvelles aspirations des vacanciers, renforcées depuis la crise sanitaire : grands espaces, nature préservée, dépaysement, nombreuses activités pratiquées en plein air (randonnée, VTT, alpinisme, escalade, équitation, canoë, canyoning, parapente, etc).

Cette dynamique positive des vacances à la montagne l'été est également portée par un allongement de la saison, laquelle démarre mi-juin et souvent jusqu'à la fin du mois de septembre même si le cœur de la saison estivale se situe toujours entre mi-juillet et mi-août. Les taux d'occupation constatés ces dernières années à cette période sont relativement élevés (entre 70 et 75% durant les deux premières semaines d'août 2022).

D'un point de vue économique, la saison estivale en montagne représente 51%

des nuitées de l'année, avec une durée moyenne d'un séjour de 7,3 nuits, et génère un peu plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit entre 20 et 25% de la consommation touristique annuelle.

Cette situation est bien la démonstration que la diversification en montagne ne date pas d'hier et concerne l'ensemble des massifs. Depuis plusieurs années, cette démarche a incité les élus de stations à envisager leurs investissements non plus uniquement pour la saison d'hiver mais aussi pour l'été. Dans ce cadre, les moyens en ingénierie mis à la disposition des communes support de station par les pouvoirs publics sont les bienvenus. **L'activité économique l'été est indispensable pour la population permanente qui vit en grande partie grâce à elle. Le maintien de cette activité estivale lui permet de mieux vivre sur ces territoires.** De la même manière elle peut permettre à de nombreux saisonniers de se fixer dans les communes support de stations en exerçant deux ou trois activités différentes à l'année tout en se sédentarisant.

Enfin, avec les évolutions climatiques actuelles, les vacanciers savent qu'ils pourront bénéficier de la climatisation naturelle qu'offre la montagne ainsi que des nombreux lacs d'altitude. **Au cours de l'été 2022, marqué par une période de sécheresse intense, les lacs de montagne et les retenues collinaires ont été plébiscités pour la fraîcheur de leur environnement, ces réserves d'eau à usages multiples ayant pu également servir à lutter parfois contre les incendies ou à abreuver les animaux.**



VUES D'EN HAUT : LA FENÊTRE DE L'ANMSM SUR LES STATIONS DE MONTAGNE

Conçue spécialement pour les partenaires médias ANMSM, VUES D'EN HAUT est la plateforme d'images et vidéos du jour des stations ANMSM pour les saisons d'hiver et d'été.

Chaque jour, le média a la possibilité de télécharger des images/vidéos des stations de montagne afin d'alimenter les programmes Météo, Météo des Neiges, Journal, actualité etc.... La recherche des images se fait par massif et/ou par station.

Les images sont fournies directement par les stations et répondent aux critères de qualité technique et artistique exigés par les médias. Pour respecter les droits, les images sont sourcées « nom de la station /ANMSM ».

Les médias partenaires de l'ANMSM :



CHIFFRES CLÉS

51%
DES NUITÉS
RÉALISÉES L'ÉTÉ

3 MILLIARD D'EUROS DE
CHIFFRES D'AFFAIRES
SOIT 25% DE LA
CONSOMMATION
TOURISTIQUE
ANNUELLE

7,3 ^{NUITS}
DURÉE MOYENNE
DE SÉJOUR

8,6/10
TAUX DE SATISFACTION
APRÈS DES VACANCES À
LA MONTAGNE L'ÉTÉ



Quelle stratégie pour les remontées mécaniques l'été ?

UN EXEMPLE AVEC ALTISERVICE À SAINT-LARY SOULAN ET FONT-ROMEU/PYRÉNÉES 2000, PAR ANNE MARTY DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

A Saint-Lary, entre randonnée, découverte panoramique, bike park et zone ludique, il y en a pour toutes les envies. La nouvelle télécabine d'Espiabe, inaugurée cet hiver, ouvre davantage le champ des possibles aux randonneurs. Grâce à ce nouvel appareil 10 places flambant neuf, les piétons pourront facilement prendre de la hauteur et accéder en moins de 10 minutes au Pic de Tourette à 2320m d'altitude. Une fois en haut, les pupilles en émoi devant l'incroyable panorama, ils auront l'embarras du choix avec de multiples possibilités de randonnées (lac de l'Oule, refuge de Bastan, GR10) ou simplement en mode contemplation sur les hauteurs. La découverte panoramique Espiabe est cet été une des grandes nouveautés à Saint-Lary.

Pour les adeptes du VTT de descente, le Bike Park de Saint-Lary, reconnu comme étant l'un des meilleurs sites des Pyrénées, déroule 40 km d'itinéraires dédiés. Ces 12 pistes desservies par le télésiège des Bouleaux offrent un arc-en-ciel de sensations aux vététistes de tous niveaux. Des pistes rouges et noirs au niveaux soutenus à la piste verte «family rider» pour les familles et débutants, tout le monde fera le plein de sensations !

Cet été à Saint-Lary, les tout petits pourront aussi profiter de l'air frais des hauteurs et partager des moments funs et ludiques grâce aux activités mises en place tout l'été au Pla d'Adet. A commencer par le Suntubing : confortablement installés dans de grosses bouées, les enfants dès 3 ans pourront dévaler une piste spécialement aménagée et sécurisée et ainsi profiter de la sensation de glisse même en été.

Du côté de Font-Romeu Pyrénées 2000, de nombreuses activités et animations proposées tout l'été raviront petits et grands. A commencer par la randonnée aux lacs d'altitude (Bouillouses, Pradeilles) par le télésiège du Roc de la Calme et Calme Nord. Une manière ludique de découvrir la station l'été et très appréciée des clients qui peuvent ainsi admirer d'en haut la beauté des paysages et accéder facilement à ces sites préservés.

Autre option pour les plus gourmands, emprunter le télésiège 6 places des Airelles pour accéder au restaurant La Gallina. Cette formule «rando resto», en plus de régaler les papilles, ravira les pupilles avec la possibilité de déguster de bons plats régionaux sur la terrasse panoramique.

Grande nouveauté pour cet été, le sentier pédagogique «Grignotte la marmotte» attend les familles au sommet du Gallinera. Créé en collaboration avec l'ONF dans le but de sensibiliser les randonneurs à la biodiversité et au respect de l'environnement, deux sentiers balisés (1,5km ou 850m) emmèneront petits et grands à la découverte de la faune et de la flore pyrénéennes. Grâce à des observatoires en bois, les promeneurs pourront observer les marmottes dans leur habitat naturel sans les déranger et en apprendre davantage sur ce mammifère rongeur, emblème des montagnes. Enfin côté Pyrénées 2000, le suntubing, le carrousel et le village gonflable, permettront aux plus jeunes de profiter de folles glissades et de sauts par milliers !



Les retenues collinaires, source de diversification touristique estivale

CONÇUES À L'ORIGINE POUR LA PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE, COMME APPUI POUR L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE HIVERNALE, LES RETENUES COLLINAIRES SE RÉVÈLENT ÊTRE DE VÉRITABLES BASSINS DE DIVERSIFICATION D'UN POINT DE VUE TOURISTIQUE.

LES RETENUES COLLINAIRES, UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE COMPLÈTE

Les stations de montagne ont rapidement perçu la potentialité d'activités pouvant se dégager autour des retenues collinaires, le premier point étant l'intégration paysagère des retenues. En effet, ces retenues d'eau doivent s'intégrer complètement au territoire pour constituer les futurs lacs d'altitude de demain. Pour s'en inspirer, on peut regarder du côté de l'Autriche, où les retenues collinaires ne sont pas conçues uniquement comme des réserves d'eau, que ce soit pour lutter contre la sécheresse, constituer une réserve pour lutter contre les risques d'incendie ou pour produire de la neige de culture l'hiver. Ces retenues collinaires sont conçues comme des points névralgiques des stations. **On peut observer l'activité touristique s'organiser autour de ces retenues.** L'une des illustrations de cette intégration territoriale est par exemple **l'espace ludique d'Erlebnispark Hog à Serfaus, où la retenue collinaire devient un lac de baignade l'été**, et autour duquel les activités, notamment à destination des enfants et des familles, s'organisent naturellement par l'installation de jeux d'eau, d'espaces pour se poser, de terrasses et de restaurants. La retenue collinaire devient une opportunité unique de diversification des activités pour les stations de montagne, permettant de développer la montagne l'été. L'exemple autrichien illustre très bien cette possibilité. La retenue collinaire doit sortir de son rôle pratique pour devenir un véritable lieu de villégiature et d'activités.

UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE AUTOUR DE L'EAU
Dans son Livre bleu sur les retenues collinaires,

l'ANMSM présente les différentes potentialités de diversification de l'activité autour des retenues collinaires, notamment pendant la saison estivale. Certaines stations de montagne ont d'ailleurs déjà entamé cette évolution, comme Chamrousse qui présente une large diversification des usages de sa retenue collinaire, que ce soit comme solarium, aire de jeux pour enfants, pour les sports nautiques, ou tout simplement comme un lieu de détente et de contemplation. L'activité touristique autour des retenues collinaires est riche, et développer la montagne l'été doit passer par l'intégration de ces retenues d'eau comme de véritables **lacs d'activité**, même si les exigences de sécurité peuvent parfois dans un premier temps empêcher la baignade. Pour diversifier cette activité, il est essentiel d'orienter les projets de développement autour de ces points d'eau.

Le développement d'activités sportives et d'un véritable écosystème d'activités pour faire de ces retenues de véritables **lacs estivaux** est une occasion unique pour les stations de montagne d'aborder le virage vers une véritable bi-saisonnalité. L'objectif prioritaire doit être **l'intégration des dispositifs existants dans le paysage**, pour faire de ces retenues des spots touristiques centraux pour l'activité des stations pendant la saison estivale. **L'installation d'un solarium, d'une terrasse, de jeux d'eau, ou même d'un équipement de tyroliennes par exemple** - comme c'est le cas à Valloire - sont des voies possibles de diversification des activités. On peut également citer Les Contamines Montjoie qui ont fait de leur retenue un lac d'agrément estival.



Paroles d'élus

DANS UNE DÉMARCHE TOUJOURS PLUS PARTICIPATIVE, LE JOURNAL SOMMETS, À L'IMAGE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE, EST UN VECTEUR DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES AU TRAVERS DUQUEL LES MAIRES ADHÉRENTS PRENNENT LA PAROLE.



Stessy SPEISSMANN MOZAS
Maire de Gérardmer

Gérardmer, ville labellisée Famille Plus depuis 2013, est depuis ses débuts de ville touristique, au milieu du 19ème siècle, une destination familiale de montagne. Dans l'écrin idyllique de la vallée des Lacs, ayant su prendre les virages successifs de la modernité, la ville offre, en toutes saisons, un cadre idéal pour des pratiques sportives et de loisirs de pleine nature.

Cet été, lac, montagne, forêt, tout sera réuni à Gérardmer pour accueillir tous les publics : le promeneur solitaire en quête de tranquillité, le couple à la recherche d'intimité, la famille venue se ressourcer, le sportif en phase de découverte et de sensations fortes, l'athlète confirmé en quête de challenge, le groupe d'amis venu découvrir les beautés de nos paysages. Gérardmer est faite pour offrir des vacances inoubliables. Les activités offertes sont variées et à la portée de tous : chemins de randonnée, baignade à

l'Union Nautique, pistes de trail en lieu et place de nos pistes enneigées de l'hiver, glissade en luge gonflable et en toute sécurité sur notre tremplin de saut à ski, promenade en VTT ou trottinette électrique.

Les amateurs d'animations culturelles ne seront pas en reste avec la programmation d'« Un été au bord du lac » : spectacles, ciné plein air ou concerts seront de la partie. Le retour du Ciné Dive In est acté le 4 et 5 août et comptons sur la féerie pyrotechnique du 14 août pour charmer habitants et visiteurs.



Guy HERMITTE

Maire de Montgenèvre



Montgenèvre est située au cœur de l'Europe, entre la France et l'Italie, entre la Région Sud et le Piémont. Elle allie ainsi le charme d'un village historique à la « dolce vita ». Rester quelques jours à Montgenèvre signifie passer d'un côté à l'autre de la frontière sans même s'en rendre compte, mixer la culture française et la culture italienne, et découvrir un patrimoine culturel et naturel unique au monde, qui culmine à 3131 mètres d'altitude, avec le Fort du Chaberton (classé en début d'année 2021 au titre des Monuments Historiques).

Montgenèvre est aussi un village aux multiples facettes : le hameau des Alberts, situé à 1400 mètres d'altitude, donne un accès facile à la Vallée de la Clarée et aux activités sportives qu'on peut y pratiquer. Vélo, VTT, randonnée, canyoning, sports d'eaux vives... Il y en a pour tous les goûts !

Le chef-lieu, situé sur le col à 1860 mètres d'altitude, est un lieu de passage depuis de nombreuses années entre Marseille et Turin, et est le camp de base idéal pour vivre la tranquillité et la beauté de la montagne estivale.

Le Bike Park VTT (de 1800 m à 2450 m, jusqu'au sommet des Gondrans) et la luge Monty Express (1400 m de long, 300 m de dénivélé) offrent des sensations uniques aux

visiteurs, tandis que l'espace multiactivités du Bois de Sestrières et la zone de loisirs du village se présentent comme des endroits parfaits pour passer une journée en famille, sans oublier un large choix de sentiers pédestres de chaque côté de la frontière.

La station propose également l'Espace Trail Montgenèvre 3000, qui comprend près de 200 km d'itinéraires balisés et sécurisés, du cœur de village jusqu'aux sommets, à plus de 3000 mètres d'altitude. Les circuits de l'ETM 3000 ne sont pas réservés qu'à la pratique du trail, ils raviront aussi les randonneurs voulant découvrir le patrimoine historique militaire ainsi que le milieu géologique riche de la station, en été comme en hiver.

A l'image de la saison hivernale, où le domaine skiable de Montgenèvre est intégré à celui de la Vialattea (400 km de pistes, 5ème domaine skiable du Monde), la saison estivale est également témoin des liens étroits entre Montgenèvre et les Communes voisines, support des JO de Turin 2006. En effet, le Golf international propose 9 trous en France et 9 trous en Italie. Enfin, le Centre Balnéo & Spa Durancia participe pleinement à la vie de la station en été.

Entre France et Italie, Montgenèvre est la garantie d'un dépaysement à ciel ouvert.



Caroline LÉBOUCHER

DIRECTRICE GÉNÉRALE ATOUT FRANCE



LA
RENCONTRE

16

COMMENT ATOUT FRANCE ENVISAGE LA MONTAGNE L'ÉTÉ POUR EN FAIRE UNE SAISON TOURISTIQUE À PART ENTIÈRE ?

Déconnexion, grands espaces, air pur, faune et flore spécifiques, panoramas à couper le souffle, activités sportives outdoor, expériences authentiques au plus près des habitants... La montagne l'été connaît un succès croissant auprès des voyageurs car elle correspond pleinement à leurs aspirations actuelles. De plus, le dynamisme des acteurs locaux permet de proposer une très large gamme d'activités outdoor, ou autour du bien-être par l'eau, qui ne cesse de se développer et qui n'est pas limitée aux stations (comme en hiver), elle représente ainsi un espace territorial de consommation plus large.

Les offres tarifaires proposées (modérées en comparaison à d'autres espaces plus impactés par la hausse des prix) constituent également un atout auquel beaucoup de voyageurs sont extrêmement sensibles, tout comme les températures plus fraîches permettant d'éviter des pics de canicule récurrents dans d'autres espaces.

Si l'espace montagnard séduit les Français, la diversité des offres aujourd'hui proposées doit permettre d'attirer davantage de clientèles européennes, voire long-courriers, également en recherche d'activités de plus en plus diversifiées, au plus près de la nature. C'est ce à quoi il nous faut collectivement travailler.

QUELLE STRATÉGIE ATOUT FRANCE MET EN ŒUVRE AVEC LES ACTEURS DE LA MONTAGNE ?

Atout France agit à 3 niveaux :

Tout d'abord, nous développons la veille, la prospective et l'intelligence économique par le biais d'études et publications, mises à la disposition des professionnels pour leur permettre de mieux connaître les attentes des touristes et adapter leur offre en conséquence, comme celle concernant l'attractivité de la montagne française auprès des clientèles française et européenne à l'horizon 2030-2035 (2020) ou le Tourisme estival des destinations de montagne - Cahier 1 (2017) et Cahier 2 (2020).

Nous étudions également la fréquentation de l'es-

pace via le datahub France Tourisme Observation. Les équipes d'Atout France mènent par ailleurs un important travail sur l'offre et notamment sur sa transition durable avec le dispositif France Tourisme Ingénierie, déployé dans le cadre du plan Avenir Montagnes. Dédié à la rénovation de l'immobilier de loisirs en station, ce programme, développé aux côtés de la Banque des Territoires et des services de l'État, doit permettre à 50 stations de bénéficier d'un appui en ingénierie d'une durée de 2 ans (entre 2021 et 2026) pour optimiser leurs démarches de rénovation, dans une logique de durabilité et de responsabilité.

D'autres dispositifs d'appui en ingénierie sont aussi proposés aux acteurs de la montagne : ils peuvent être accompagnés via les appels à manifestation d'intérêts lancés dans le cadre du Plan Destination France ou via un 2e programme France Tourisme Ingénierie, dédié aux projets touristiques structurants à l'échelle régionale.

Enfin, Atout France met en œuvre un très important dispositif de promotion pour faire rayonner les atouts de la montagne française en toutes saisons, auprès des audiences françaises et internationales.

QUELS SONT LES MOYENS DÉDIÉS À LA VALORISATION DE LA MONTAGNE L'ÉTÉ ?

Dans le cadre du Plan Avenir Montagnes, Atout France a investi, en 2022, 2 M€ et mobilisé plus de 3,7 M€ de partenariat (France Montagnes, acteurs territoriaux et privés) pour la promotion des massifs français (50% domestique, 50% international). 2 millions d'euros seront à nouveau mobilisés en 2023 afin de poursuivre et renforcer les actions de promotion de la montagne 4 saisons et installer, en collaboration avec France Montagnes, le slogan « La Montagne ça vous gagne ». Mais la part consacrée à la promotion des massifs français en hiver va être rééquilibrée au profit de la valorisation des autres saisons.

Par exemple, pour la promotion auprès du public français, les budgets de campagne valorisant les activités à vivre en montagne au printemps et en été représenteront 40% du montant global contre 20% en 2022.



LA RENCONTRE

17

En complément, des actions sont en cours avec les acteurs du thermalisme pour valoriser un nouveau positionnement de la filière autour du bien-être avec le slogan « Villes d'eau, Villes de bien-être ». Enfin, les bureaux du réseau international d'Atout France mettent régulièrement à l'honneur les atouts de la montagne l'été auprès des médias et acteurs de la distribution du monde entier.

Les principaux opérateurs sont d'ailleurs conviés chaque année en France à l'occasion du salon professionnel Destination Montagnes que nous organisons. Ce salon a d'ailleurs récemment évolué pour valoriser, non plus uniquement l'offre proposée en hiver, mais également les prestations disponibles sur la totalité de l'année. Environ 400 tour-opérateurs venus du monde entier font ainsi le déplacement pour venir découvrir l'offre 4 sai-

sons des professionnels de la montagne française et la proposer à leurs clients finaux.

La dernière édition a d'ailleurs permis, à l'occasion des Rencontres de Destination Montagnes, organisées la veille du salon, de valoriser les initiatives d'acteurs engagés dans le développement d'une offre touristique 4 saison, durable et inclusive.

L'engagement d'Atout France pour la montagne française, aux côtés de l'ANMSM, de France Montagnes, des différents massifs et des syndicats et fédérations professionnelles, est fort et ancien. Cet engagement et le collectif que nous formons sont une force pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés et continuer à faire de nos montagnes un atout majeur de la destination France.

MA MONTAGNE

CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?

La beauté sauvage de la nature, la beauté majestueuse des paysages et points de vues en toutes saisons. L'authenticité des interactions, des expériences, des sensations. Un sentiment de bien-être immédiat, de retour à l'essentiel, le calme et le silence loin du tumulte du quotidien. Mais aussi la force exacerbée des éléments parfois, tempêtes de neige, orages d'été, qui disputent la beauté au tragique, justes rappels de notre humble condition humaine.

MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

Des souvenirs d'enfance de moments simples et chaleureux : le réconfort d'un chocolat chaud au coin du feu après une journée de ski, le goût inimitable des myrtilles sauvages en promenade, la beauté d'un edelweiss ou d'une gentiane inaccessible, la rencontre impromptue d'un groupe de pottoks.

MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

Cet été, retrouver mes chères montagnes du pays Basque : la promesse de moments précieux et chaleureux en famille et entre amis, de paysages grandioses, et d'agapes gourmandes inattendues.

Le rôle du maire dans la gestion de l'eau



ANALYSE JURIDIQUE

18

Depuis le 1er janvier 2020, la compétence Eau potable et assainissement est exercée obligatoirement par les EPCI. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 a permis de reporter ce transfert de compétences aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Un mécanisme de délégation par convention à l'une des communes membres qui en ferait la demande est possible depuis la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019. Dans ce cas très précis, la compétence est alors exercée au nom et pour le compte de l'autorité délégante. La loi 3DS du 21 février 2022 quant à elle prévoit dans l'année précédent l'échéance de transfert obligatoire de la compétence l'organisation d'un débat sur la tarification de ces services publics et sur les investissements liés. Une convention peut alors être conclue au terme de ce débat.

Malgré ce transfert obligatoire à terme, la commune conserve certaines obligations liées à la gestion de l'eau. L'une des premières compétences obligatoires de la commune en matière d'eau reste la **distribution d'eau potable** (article L.2224-7-1 du CGCT). Ce principe est assorti de l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable pour délimiter les zones desservies par le réseau de distribution et donc les zones dans lesquelles une obligation de desserte existe. Seule une construction non autorisée ou une méconnaissance des règles d'urbanisme permet le refus de branchement au réseau de distribution. Les distributions municipales d'eau potable doivent s'assurer du respect des exigences sanitaires (article R.1321-2 du Code de la santé publique).

Bien que la distribution d'eau potable soit une compétence obligatoire, la production, le transport et le stockage sont des compétences facultatives.

Il existe une exception : « les compétences en matière d'eau potable assurées à la date du 31 décembre 2006 par des départements ou des associations syndicales créées avant cette date ne peuvent être exercées par les communes sans l'accord des personnes concernées » (article L.2224-7-1 CGCT)

En termes d'assainissement, l'article L.2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire, à savoir la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites pour l'assainissement collectif. L'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique impose le raccordement aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau. Les communes et EPCI doivent établir un zonage d'assainissement (article L.2224-10 CGCT). Pour l'assainissement non collectif, les communes et EPCI doivent mettre en place un service public d'assainissement non collectif SPANC qui contrôle les installations individuelles.

Le maire peut également, au titre de ses pouvoirs de police générale (article L.2212-2 du CGCT) prendre **les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau à la place du préfet** quand elles sont « nécessaires et proportionnées », « justifiées par les circonstances locales » et ne vont pas à l'encontre de celles fixées par le préfet.

Le service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) est également une compétence propre du maire qui, en vertu d'un pouvoir de police spéciale, doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la **lutte contre l'incendie** au regard des risques à défendre. Malgré ces cessions de compétence au profit des EPCI, l'appui du maire reste indispensable à la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI).

PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

Le 30 mars 2023, le Président de la République a annoncé un plan d'action pour l'eau, comprenant cinquante-trois mesures se basant sur la sobriété des usages de l'eau, l'optimisation de la disponibilité de la ressource, la préservation de la qualité de l'eau et les moyens pour répondre à ces objectifs.

Loi sur les énergies renouvelables : simplification et nouveau droit



ANALYSE JURIDIQUE

19

Après une censure partielle du Conseil constitutionnel, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été publiée au Journal Officiel le 11 mars 2023. Cette loi met en place un certain nombre d'avancées, tant au niveau de la simplification des mesures environnementales que de la création des zones d'accélération des énergies renouvelables.

LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

Le but annoncé est la division par deux du temps de déploiement des projets environnementaux. Ainsi, l'exemple le plus probant reste la **présomption de reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur**. Pour rappel, la RIIPM* est un des trois critères qui permet de déroger à l'obligation de protection des espèces protégées. La loi ENR institue ainsi une présomption de RIIPM pour certains projets d'énergies renouvelables, leurs ouvrages de raccordement et de stockage. Malgré cette avancée législative, un décret en Conseil d'État doit encore définir les conditions d'obtention de cette présomption. Cette mesure reprend l'avancée observée par le règlement européen de décembre 2022 sur le même sujet.

De la même façon, la loi ENR crée les **référénts préfectoraux**, dédiés à **l'instruction des projets d'énergies renouvelables**, créés par amendement parlementaire. Ils seront chargés de faciliter les démarches administratives des porteurs de projet et de coordonner les services chargés d'instruire les autorisations. A la même fin, un médiateur des énergies renouvelables devra aider à la recherche de solutions amiables aux difficultés ou aux désaccords rencontrés dans l'instruction ou la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables.

D'autres mesures ont pour objectif de réduire les risques contentieux. Ainsi, le juge administratif devra permettre la régularisation de l'autorisation environnementale lorsque cela est possible. De plus, un fonds de garantie permettra de compenser les coûts subis par les porteurs de projet en cas d'annulation contentieuse d'une autorisation environnementale.

LA CRÉATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi ENR vient fixer la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette définition doit permettre aux élus locaux de **définir des zones prioritaires permettant de contribuer aux objectifs nationaux de développement des ENR**. Le règlement européen prévoit que l'évaluation environnementale soit réalisée à l'échelle de la zone, exemptant les projets de cette procédure. La loi française quant à elle prévoit que les projets situés dans ces ZAER puissent faire l'objet d'une procédure de déclaration. Pour ces zones, chaque commune doit rendre son avis conforme sur la zone située sur son propre territoire. De plus, les documents d'urbanisme et d'aménagement (Scot, PLU, cartes communales etc) doivent être mis en cohérence avec ces zones, processus qui doit être renouvelé tous les 5 ans.

Ces zones doivent présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire concerné. In fine, ce sera le référent préfectoral qui devra arrêter la cartographie des zones d'accélération.

*Pour en savoir plus sur le RIIPM, une fiche juridique en explique le détail sur [JurisMontagne](#)

VEILLE JURISPRUDENTIELLE ET RÈGLEMENTAIRE

CE 28 décembre 2022, n°460928 :

Le refus du gouvernement de soumettre au Parlement un projet de loi généralisant l'armement des polices municipales constitue un **acte de gouvernement**. Seul le Parlement peut le décider.

CE, 1er février 2023, n°459243 :

La légalité d'une autorisation d'urbanisme modificative délivrée en cours d'instance peut être contestée par les parties, tant que le juge n'a pas statué au fond.

CE 27 mars 2023, n°450135 :

L'analyse spécifique dans **l'étude d'impact** des effets sur l'environnement d'un projet d'installation classée doit comprendre à la fois les **incidences directes et indirectes**, provoquées par son utilisation et son exploitation.

Retrouvez toutes les analyses juridiques, fiches pratiques et une veille législative et jurisprudentielle sur la plateforme de l'ANMSM : [JurisMontagne.anmsm.fr](https://www.jurismontagne.anmsm.fr)



A table les petits !

LES RESTAURANTS QUI AIMENT LES ENFANTS, DES PRESTATAIRES CLÉS POUR LA LABELLISATION FAMILLE PLUS DE LA STATION ET SON OFFRE AUX FAMILLES.



AVANT LE 31 OCTOBRE

Les stations ANMSM intéressées par la démarche nationale de qualité pour l'accueil des familles et des enfants et souhaitant présenter une candidature, peuvent le faire jusqu'au 31 octobre de chaque année, sur simple demande écrite auprès de l'ANMSM. **En tant qu'adhérente à l'ANMSM, la station candidate bénéficiera gracieusement d'un accompagnement personnalisé jusqu'à son audit d'entrée.** Celui-ci, réalisé par un cabinet externe, est également pris en charge par l'ANMSM. L'accompagnement se poursuivra, tout au long des 3 années de labellisation, avec notamment une visite sur site, des formations, une boîte à outils etc.

Répondre aux attentes des familles à travers l'ensemble de la chaîne de services et prestations proposés constitue un enjeu pour les destinations labellisées. L'expérience du restaurant en famille contribue au bon souvenir de vacances pour les parents comme les enfants. C'est pourquoi, le rôle du référent Famille Plus dans l'accompagnement des restaurateurs est essentiel.

Le référentiel Famille Plus impose à la station de proposer un minimum de 4 restaurants labellisés Famille Plus (si plus de 10.000 lits marchands) et 2 (si moins de 10.000 lits marchands). Pour être labellisé, un restaurant doit justifier **d'une quinzaine de critères spécifiques à l'activité de restauration**, qui portent sur les thèmes suivants :

- Menus enfants de qualité et variés (promouvoir les produits du terroir, demi-portion...), visibles et lisibles, politique tarifaire adaptée
- Confort et attentions particulières (accessibilité aux poussettes, chaise haute, rehausseur, table à langer, coin change, chauffe biberon etc...)
- Engagement dans la démarche Famille Plus (affichage logo et promesse client, participer à l'animation du label...)

Les familles doivent pouvoir identifier les restaurants accueillants engagés dans la démarche de qualité Famille Plus et qui répondent à deux at-

tentes essentielles : passer un moment agréable de vacances en famille et bien manger. L'animation du référent Famille Plus porte sur trois axes :

- **Accompagner les restaurateurs** : être force de propositions en donnant des exemples, faire du benchmark, partager les besoins de la clientèle et les retours d'écoute clients, travailler les contenus des supports de communication
- **Fédérer** : animer des rencontres professionnelles avec des ateliers, des visites etc..., partager des outils communs tels que les sets de tables Famille Plus, menus, kits jeux Famille Plus etc.
- Et enfin, **soutenir à la labellisation** : faire adhérer de nouveaux restaurateurs, vérifier la performance et les actions correctives, contrôler les critères du référentiel.

Au-delà de la vérification des critères Famille Plus, le retour d'expérience du réseau Famille Plus montre que des axes d'amélioration peuvent faire l'objet d'attention particulière. **L'accueil, le service et le fonctionnement** avec une formation des équipes aux besoins des familles et des enfants et une organisation dédiée (ouverture plus tôt, système de pré-réservation etc.). **Des menus adaptés**, des assiettes et des noms de plats ludiques etc. **Un équipement et un aménagement confortable** mais aussi, **pour patienter**, un

espace intérieur/extérieur enfants aménagé, des propositions à table de coloriage, jeux, set ludique...

Pour en savoir plus et accompagner les restaurateurs, les référents Famille Plus disposent d'une note technique mise à leur disposition sur demande auprès de l'ANMSM

ANCV CHÈQUE-VACANCES, PARTENAIRE DU LABEL FAMILLE PLUS

A l'automne 2022, le Comité National de Gestion du label a signé un accord de partenariat avec ANCV Chèque-Vacances, afin de contribuer à l'accès aux vacances pour tous.

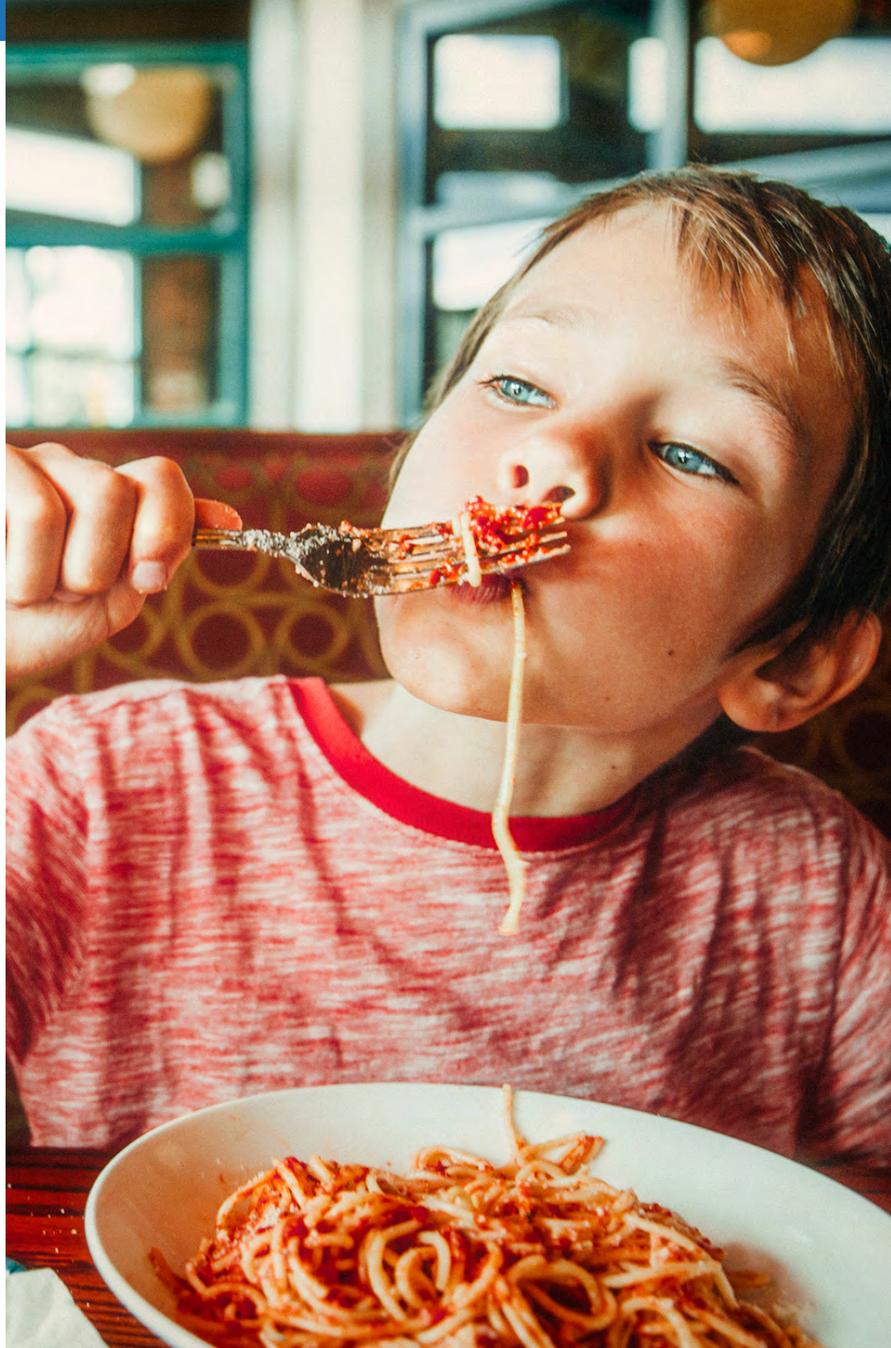
Ainsi, **l'acceptation des Chèques-Vacances par les prestataires labellisés Famille Plus** (restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activité, magasins de sports etc.) est un critère exigé par le référentiel Famille Plus.

ANCV a développé une offre qui répond aux nouveaux usages du secteur : des chèques pour tous, partout, tout le temps et simplement ! Le chèque vacances est classique mais désormais aussi digital. **Grâce à Chèque-Vacances Connect, son format dématérialisé simplifie la gestion.** Les prestataires qui rejoignent le réseau ANCV bénéficient d'une visibilité boostée avec géolocalisation sur le [guide.ancv.com](https://www.guide.ancv.com), site de référence pour les **11 millions de personnes bénéficiaires de Chèques-Vacances.**

Enfin, **les clients et bénéficiaires de Chèque-Vacances soutiennent l'économie locale** en choisissant parmi les offres des acteurs de l'économie du tourisme et des loisirs au cœur des territoires. **En tant que partenaire acceptant le Chèque-Vacances, le prestataire contribue au modèle vertueux mis en place par l'ANCV.** Les programmes d'actions sociales d'ANCV sont nombreux, notamment l'aide au départ des 18/25 ans qui finance une partie de leur vacances dans les destinations montagne hiver et été. L'activité solidaire d'ANCV s'inscrit dans la démarche RSE du prestataire.

SÉJOUR D'ÉTUDES FAMILLE PLUS DANS LE TIROL AUTRICHIEN

La Commission ANMSM Famille Plus présidée par Sophie Verney, Maire de Montricher-Albanne (Les Karellis), organise du Mardi 20 juin (fin d'après-midi) au Vendredi 23 juin 2023 un séjour d'études à Serfaus-Fiss-Ladis (Autriche) et Charmey (Suisse) sur le thème « Au cœur des stations familiales ». Un transport en bus est prévu au départ de Francin (73). *Pour en savoir plus et s'inscrire, contacter l'ANMSM.*



EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

L'ANMSM DANS
LES MÉDIAS

france•tv



Europe 1



Les Echos

JANVIER 2023

Les conditions climatiques et le manque de neige à faible altitude ont eu un impact mais mesuré sur la fréquentation des stations de ski lors des vacances de Noël. A cette période l'activité principale est le ski mais l'offre est de plus en plus large. (ANMSM)

LE TROMBINOSCOPE

JANVIER 2023

Le changement climatique, un levier pour réinventer les stations de montagne. La diversification de l'offre et des saisons est en marche depuis plus de deux décennies. (Jean-Luc Boch)

La Vie nouvelle

LES AFFICHES DE CHAMBERY ET DE SAVOIE

FÉVRIER 2023

La FNSSDS organise une journée de prévention à Val-Cenis pour rappeler les règles essentielles de sécurité sur les pistes. Les maires sont très attentifs en début de saison à prendre les bons arrêtés municipaux qui régissent la sécurité sur les pistes.

LA MONTAGNE

FÉVRIER 2023

L'ANMSM s'est intéressée au transport collectif. Elle a réalisé une enquête, en mars 2022, démontrant que « 51 % des Français seraient prêts à passer le cap », si et seulement « si l'offre de train était mieux adaptée ».

**FÉVRIER 2023**

L'ANMSM aimerait qu'il y ait plus de trains pour aller aux sports d'hiver, et notamment plaide pour le retour des trains de nuit. Jean-Luc Boch précise que « les capacités actuelles du ferroviaire aujourd'hui ne permettent pas de remplir les stations montagnardes françaises ».

Les Echos

MARS 2023

Née d'un accord historique entre les acteurs de la montagne dont l'ANMSM et Mountain Riders, la Charte nationale Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030 a pour objectif d'éradiquer mégots, emballages à usage unique, déchets de chantiers et autres détritiques.

**L'ANMSM DANS
LES MÉDIAS**

23

**actu
Montagne****MARS 2023**

Malgré les difficultés d'enneigement, les vacances de février ont globalement été satisfaisantes dans les stations françaises, avec de fortes variations selon les massifs.

les affiches

DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ

AVRIL 2023

Ecologic, en collaboration avec l'Union Sport & Cycle et l'ANMSM, lance sa première campagne nationale de collecte de matériel de sports d'hiver sur plus de 40 territoires dans les massifs français.

RCL**AVRIL 2023**

Immobilier : un chantier stratégique pour les stations. Si tout le monde est d'accord pour rénover l'immobilier, il n'est pas envisageable de mettre en œuvre un dispositif « passoire énergétique » de manière uniforme, en zone urbaine comme en zone touristique. (Jean-Luc Boch)

le dauphiné

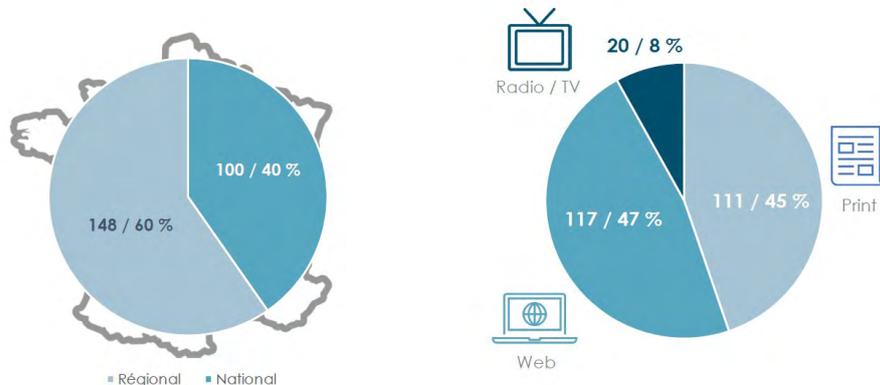
LIBRE

Avril 2023

Face aux multiples défis, de l'inflation à la sécheresse en passant par le manque de personnels en période de coup de feu, la montagne a su retomber sur ses pattes. L'érosion d'activité par rapport à l'excellente reprise post-Covid 2021-22 s'avère limitée.

LES MEDIAS EN PARLENT

248 retombées presse entre le 1er janvier et le 28 mars ont été recensées permettant de faire connaître très régulièrement l'action de l'ANMSM et les messages des acteurs de la montagne.

**2 FÉVRIER 2023**

Dans le cadre de #FamillePlus la montagne solidaire en partenariat avec @petitsprinces, @Saint_Lary_Fr et @Altiservice ont récolté 42 000€ à l'occasion d'une vente aux enchères d'anciennes télécabines permettant ainsi à des enfants gravement malades de réaliser leurs rêves

29 MARS 2023

Après plusieurs mois d'échanges avec la @SNCF pour trouver des pistes d'amélioration à l'accessibilité en stations de montagne, l'@ANMSM a réuni ce matin Maires et Directeurs OT pour présenter le nouvel outil @SNCFConnect qui facilite la réservations de trains

11 MAI 2023

L'@anmsm entendue ce jour par la Chambre régionale des comptes PACA sur la thématique de l'adaptation des stations de #montagne au changement climatique autour des sujets de diversification, enneigement, mobilité, logement, eau @j_boch #PierreVollaire #ChristopheAubert

RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM



Twitter : @anmsm

Newsletter :
l'actualité des stationsInternet : www.anmsm.frRetrouvez les derniers
numéros du journal
SOMMETS :



LA MONTAGNE, ça vous gagne!

France Montagnes

**Blanc et vert, les couleurs
de nos montagnes !**